

Je soussigné, commissaire du directoire exécutif, Damey, rapporte sur le présent pour recours y être apporté au besoin, que le citoyen Henry Quéinnec agent de la commune de Guengat et Palud ministre du culte au bourg m'ont fait part ce qui suit.

Hier<sup>1</sup> à huit heures du soir sont arrivés au bourg de Guengat soixante hommes armés de pistolets et fusils, que quatre d'entre eux se sont présentés de suite chez le citoyen Palud, se disant colonne mobile et le chef se désignant Pascal, que d'après un refus formel d'ouvrir, ils ont cherché à défoncer la porte, que sur ce la porte a été ouverte sur leur parole d'honneur qu'il ne serait point fait de mal, qu'ils ont d'abord demandé le percepteur qui avait été percevoir ce jour-là dans cette commune et qu'ils leur fallait quinze cents francs pour la caisse royale et Louis XVIII, que sur ce le citoyen Palud a répondu que le percepteur était parti depuis deux heures que les fonds qu'il demandait étaient plus qu'il ne pouvait leur donner que sur ce ils ont fouillé en tout endroit chez lui, prenant de tous côtés ce qu'ils croyaient leur être propre, puis deux cent dix francs et trois couverts d'argent, que de là ils ont fait le dit Palud les conduire chez le citoyen Guillaume Cosmao où ils ont fait la levée de cent vingt francs sous le cautionnement du dit Palud qu'ils ont requis de passer acte de la somme devant notaire. De là chez Hervé Le Pavec où ils ont enlevé quatre cent quatre vingt francs. De là chez Michel Douérin, cabaretier, ont exigé la somme de vingt écus, puis chez le citoyen Henry Quéinnec agent, où ils ont pris trente trois francs, puis pris une hache pour couper l'arbre de la liberté. Ayant pris toutes les dites sommes, sous le cautionnement susdit du citoyen Palud auquel le commandant a donné une accolade royale et qu'il a prié en le faisant reconduire chez lui de rétracter son serment dans quinze jours pour être reçu agréablement de Louis XVIII qui va incessamment reparaître sur son trône, qu'arrivé chez lui on lui a demandé du vin qu'ils en ont bus deux bouteilles et emporté une, qu'ils ont pris les souliers et boucles d'argent du dit Palud en lui laissant une mauvaise paire et voulant prendre congé ils ont demandé au chef, allons nous directement à la maison, que le commandant ayant répondu oui, il a ajouté il faut que tu boive car parlant au dit Palud à la santé du roi, que le citoyen Palud a demandé est-ce à la santé de monsieur ou celle du comte d'Artois que je dois boire et qu'on lui avait répondu, à la santé de Louis XVIII. Que de là ils se sont retirés environ onze heures et demy, s'étant emparé de plus du fusil à deux coups dont le garde du citoyen Abgrall pour la taille de Kerdrein était dépositaire de la part de ce dernier, qu'ils ont pris la route de Quimper et que le rassemblement paraît être de ce côté et que le dit Palud dit ne connaître aucun des individus, avoir seulement des présomptions qu'il existait dans la bande un chanoine, parce qu'il lui avait demandé pourquoi il n'avait pas fait comme les chanoines de Quimper, ajoutant par qui avez vous été fait prêtre, sur sa réponse par Saint-Luc, ils lui ont dit, tu as un bon fond mais tu as mal fini, après quoi, ils lui ont demandé, pourquoi as tu acquis des domaines nationaux, il a répondu cherchant un diffuge, c'est mon frère qui m'y a engagé en conséquence ont-ils répondu, tu as du bien et tu payeras. Tant que le citoyen Henri Quéinnec ayant vu approcher chez lui cette bande on lui a demandé cent cinquante francs, qu'il a répondu, tuez moi s'il vous les faut, d'ici je ne les ai pas, sur ce il a présenté onze écus qui était tout ce qu'il avait, ils s'en sont emparés faisant en sus des fouilles partout pour découvrir du numéraire, pris une hache pour couper l'arbre de la liberté qu'ils n'ont pu découvrir dans le grand nombre dont est garni le placître.

Que les deux citoyens ont été maltraités à coups de poings, ce coups de pistolets et de fusils, que le citoyen Palud a été blessé au genou au point de ne presque pas pouvoir marcher, que le citoyen Henri Quéinnec ayant reçu des coups à la tête de crosse de pistolets, que le citoyen Palud a été requis de se mettre six fois à genoux et de dire son Confiteor et qu'à toute reprise on tirait quelques coups de fusils ou de pistolets et on criait qu'on le fusille cet intrus et que ce n'est qu'à force de rappeler à ces citoyens leur parole d'honneur qu'il a obtenu la vie, qu'enfin deux de ces individus dont le chef de la hauteur de cinq pieds dix pouces environ, jeune homme habillé en cultivateur et l'autre en habit court lui ont paru d'une éducation plus qu'ordinaire et que c'est à eux que le citoyen Palud déclare devoir la vie, qu'enfin pendant les courses qu'on lui a fait faire, il a entendu seulement les noms de Bonaventure et Sans-Rémission sans savoir auxquels de toute la bande on adressait ces noms.

De tout quoi, j'ai rapporté que les citoyens susnommés ont signé avec moi à Plogonnec le 8 brumaire an VIII à sept heures du matin.